



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 mai 1999  
Français  
Original: anglais

---

### Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation pour 1999

(25 mars et 6 et 7 mai 1999)

---

*Note* : Le texte provisoire des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session d'organisation pour 1999 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément No 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 1999* (E/1999/99).

## Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
<b>Résolutions</b>				
1999/3	Révision des règles générales du Programme alimentaire mondial (E/1999/L.12)	2	25 mars 1999	3
1999/4	Programme à long terme d'aide à Haïti (E/1999/L.15)	2	7 mai 1999	4
<b>Décisions</b>				
1999/210 B*	Élections et présentations de candidatures aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes apparentés (E/1999/SR.5)	8	25 mars 1999	6
1999/210 C	Élections, présentations de candidatures et nominations de membres aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes apparentés (E/1999/SR.7 et 8)	8	6 mai 1999	7
1999/211	Dispositions en vue de l'organisation des travaux de la session de fond du Conseil économique et social en 1999 (E/1999/L.10)	2	25 mars 1999	10
1999/212	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : rapports au Conseil économique et social sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation (E/1999/L.11)	2	25 mars 1999	11
1999/213	Réunion supplémentaire de la Commission de la condition de la femme (E/1999/L.13)	2	25 mars 1999	11
1999/214	Programme de travail du débat de la session de fond de 1999 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires (E/1999/L.14/Rev.1)	2	7 mai 1999	11
1999/215	Demands d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/1999/10 et Corr.1)	12	7 mai 1999	12
1999/216	Demands d'admission reçues d'organisations de populations autochtones non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social touchant la participation aux travaux d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones (E/1999/10 et Corr.1)	12	7 mai 1999	15
1999/217	Approbation d'une demande d'admission comme membre à part entière du Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses (E/1999/SR.7)	2	6 mai 1999	15

\* Le numéro de la décision 1999/210 (voir E/1999/INF.2) sera désormais le 1999/210 A.

## Résolutions

1999/3

### Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial

*Le Conseil économique et social*

*Recommande* à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

«*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 48/162 du 20 décembre 1993 et 50/8 du 1er novembre 1995,

1. *Décide*, sous réserve de l'accord de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, que les membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial seront, à titre transitoire, élus pour trois ans et choisis parmi les États figurant sur les listes<sup>1</sup> établies dans les Textes fondamentaux du Programme, selon la répartition suivante, sans que cette répartition constitue un précédent pour d'autres organes des Nations Unies à composition limitée :

a) Huit membres parmi les États inscrits sur la liste A, dont quatre membres élus par le Conseil économique et social et quatre par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

b) Sept membres parmi les États inscrits sur la liste B, dont quatre membres élus par le Conseil économique et social et trois par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

c) Cinq membres parmi les États inscrits sur la liste C, dont deux membres élus par le Conseil économique et social et trois par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

d) Douze membres parmi les États inscrits sur la liste D, dont six membres élus par le Conseil économique et social et six par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

e) Trois membres parmi les États inscrits sur la liste E, dont deux membres élus par le Conseil économique et social et un par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

f) Un membre supplémentaire choisi par roulement parmi les États inscrits sur les listes A, B et C, élu par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture selon l'ordre de roulement suivant :

i) Un État inscrit sur la liste A élu pour occuper le siège supplémentaire un mandat sur deux sur un total de quatre mandats, à compter du 1er janvier 2000;

ii) Un État inscrit sur la liste B élu pour occuper le siège supplémentaire pendant le deuxième de quatre mandats, à compter du 1er janvier 2003;

iii) Un État inscrit sur la liste C élu pour occuper le siège supplémentaire pendant le quatrième de quatre mandats, à compter du 1er janvier 2009;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire un membre parmi les États inscrits sur la liste E pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000;

<sup>1</sup> Reproduites dans E/1998/L.1/Add.4, annexe II.

3. *Décide* que la répartition susmentionnée des sièges sera réexaminée deux ans avant la fin d'un cycle de roulement complet de quatre mandats, comme indiqué à l'alinéa f) du paragraphe 1 de la présente résolution. Il sera procédé à cet examen conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 48/162 et 50/8 de l'Assemblée générale, compte tenu des apports pertinents du Conseil économique et social et du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; les résultats de cet examen entreront en vigueur le 1er janvier 2012;

4. *Décide également*, sous réserve de l'accord de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, que les Règles générales révisées entreront en vigueur le 1er janvier 2000.»

*5e séance plénière  
25 mars 1999*

## **1999/4**

### **Programme à long terme d'aide à Haïti**

*Le Conseil économique et social,*

1. *Rappelle* le paragraphe 17 de ses Conclusions concertées 1998/1<sup>2</sup>, dans lequel il a noté qu'il était nécessaire d'élaborer, en s'appuyant au besoin sur un cadre stratégique, une approche globale des pays en crise qui prenne en compte les principaux aspects du redressement durable, de la consolidation de la paix, de tous les droits de l'homme, d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux conclusions des dernières conférences des Nations Unies. Les autorités nationales mais aussi les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales doivent participer à l'élaboration de cette approche. Les autorités nationales doivent jouer un rôle moteur pour tous les aspects du plan de redressement;

2. *Affirme* le rôle moteur qui revient au Gouvernement haïtien dans tous les aspects des plans de redressement concernant Haïti;

3. *Prend acte* du paragraphe 8 de la résolution 1212 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 25 novembre 1998, dans lequel celui-ci l'invitait à contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme d'aide à Haïti, et de l'échange de lettres entre son Président et celui du Conseil de sécurité<sup>3</sup>;

4. *Décide* de créer un groupe consultatif ad hoc sur Haïti composé de représentants de cinq de ses membres désignés par son Président sur la base d'une répartition géographique équitable et en consultation avec les groupes régionaux et le Gouvernement haïtien;

5. *Décide également* que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti doit lui présenter, à sa session de fond de 1999, pour examen, ses recommandations sur la façon de faire en sorte que l'aide que la communauté internationale apportera aux efforts destinés à aider le Gouvernement haïtien à réaliser le développement durable soit suffisante, cohérente, bien coordonnée et efficace;

---

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 3 (A/53/3)*, chap. VII, par. 5.

<sup>3</sup> E/1999/7-S/1999/170, du 18 février 1999, et E/1999/12-S/1999/403, du 9 avril 1999.

6. *Prie* le Groupe de veiller à associer pleinement le Gouvernement haïtien à ses travaux;

7. *Encourage* les autres États Membres intéressés, y compris, en particulier, les Amis d'Haïti, à contribuer aux travaux du Groupe et prie celui-ci d'examiner les moyens qui leur permettraient de le faire;

8. *Prie* le Secrétaire général et son représentant spécial en Haïti et les fonds et programmes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, de fournir au Groupe toute l'assistance dont il aura besoin;

9. *Invite* les autres institutions multilatérales compétentes, en particulier la Banque interaméricaine de développement, les organisations régionales et les donateurs bilatéraux, à coopérer pleinement avec le Groupe.

*9e séance plénière  
7 mai 1999*

## Décisions

### 1999/210 B

#### Élections et présentations de candidatures aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes apparentés

À sa 5e séance plénière, le 25 mars 1999, le Conseil économique et social a pris les décisions ci-après concernant les sièges vacants dans ses organes subsidiaires et dans les organes apparentés :

#### Élections reportées de sessions antérieures

##### Commission de la population et du développement

Le Conseil a élu le **Costa Rica** et le **Paraguay** pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2000.

##### Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil a élu les **Philippines** pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2000.

##### Commission des établissements humains

Le Conseil a élu le **Sénégal** pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2000.

##### Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Le Conseil a élu la **Colombie** pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1999.

##### Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

Le Conseil a élu l'expert ci-après pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2002 : **Badr Kasma** (République arabe syrienne).

Le Conseil a en outre élu **Christian M. Katsande** (Zimbabwe) en remplacement de **Paul M. Kodzwa** (Zimbabwe) pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2002.

#### Présentations de candidatures reportées de sessions antérieures

##### Comité du programme et de la coordination

Le Conseil a présenté la candidature du **Portugal**, en vue de son élection par l'Assemblée générale, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1999.

**1999/210 C****Élections, présentations de candidatures et nominations de membres aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes apparentés**

À ses 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances plénières, le 6 mai 1999, le Conseil économique et social a pris les décisions ci-après concernant les sièges vacants dans ses organes subsidiaires et dans les organes apparentés :

**Élections****Commission de statistique**

Le Conseil a élu les huit États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 : **Chine, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Maroc, Ouganda, Pakistan, Pérou et Roumanie.**

**Commission de la population et du développement**

Le Conseil a élu les neuf États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 : **Algérie, Bélarus, Brésil, France, Japon, Kenya, Ouganda, Pakistan et Pays-Bas.**

**Commission du développement social**

Le Conseil a élu les 15 États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 : **Allemagne, Bélarus, Bénin, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Indonésie, Japon, Nigéria, Pérou, République de Corée et Soudan.**

**Commission des droits de l'homme**

Le Conseil a élu les 15 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 : **Allemagne, Argentine, Brésil, Burundi, Chine, Équateur, Espagne, Indonésie, Italie, Japon, Nigéria, Portugal, République tchèque, Swaziland et Zambie.**

**Commission de la condition de la femme**

Le Conseil a élu les 10 États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 : **Bénin, Brésil, Chili, Chine, Croatie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Kirghizistan, Malawi et République dominicaine.**

**Commission des stupéfiants**

Le Conseil a élu les 33 États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 : **Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Bénin, Bolivie, Brésil, Canada, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Kirghizistan, Mozambique, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République tchèque, Slovaquie, Soudan, Swaziland, Thaïlande et Venezuela.**

### **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

Le Conseil a élu les 20 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000 : **Afrique du Sud, Algérie, Bélarus, Belgique, Bolivie, Canada, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Jamaïque, Japon, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Sierra Leone, Soudan, Thaïlande et Tunisie.**

### **Commission du développement durable**

Le Conseil a élu les 16 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet à la séance d'organisation de la neuvième session de la Commission en 2000 et expirant à la clôture de la onzième session de la Commission en 2003 : **Australie, Bélarus, Bolivie, États-Unis d'Amérique, Grèce, Guatemala, Japon, Madagascar, Mali, Mexique, Ouganda, Pakistan, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan et Thaïlande.**

### **Commission des établissements humains**

Le Conseil a élu les 19 États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2000 : **Algérie, Allemagne, Barbade, Bénin, Colombie, Croatie, Espagne, Grèce, Inde, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Ouganda, Philippines, République tchèque et Sri Lanka.**

### **Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication**

Le Conseil a élu les 16 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000 : **Allemagne, Chine, Espagne, Fédération de Russie, Gabon, Italie, Kazakhstan, Maroc, Namibie, Panama, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Swaziland, Suisse et Thaïlande.**

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000.

### **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

Le Conseil a élu les 11 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000 : **Bolivie, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Grèce, Guinée, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Roumanie, Trinité-et-Tobago et Turquie.**

Le Conseil a décidé que :

- a) La **France**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacée par l'**Espagne** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2001;
- b) La **Norvège**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacée par la **Suède** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2000;
- c) La **Suisse**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacée par les **Pays-Bas** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2001.

**Conseil d'administration du Programme des Nations Unies  
pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population**

Le Conseil a élu les 11 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000 : **Belgique, Brésil, Égypte, Fédération de Russie, Honduras, Indonésie, Japon, Pays-Bas, Suède, Togo** et **Viet Nam**.

Le Conseil a décidé que :

a) Le **Canada**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacé par la **Nouvelle-Zélande** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2001;

b) Le **Danemark**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacé par la **Norvège** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2000;

c) L'**Espagne**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacée par la **France** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2000.

**Organe international de contrôle des stupéfiants**

Le Conseil a élu les six membres ci-après pour un mandat de cinq ans prenant effet le 2 mars 2000 : Edouard **Babayán** (Fédération de Russie), Philip Onagwele **Emafo** (Nigéria), Nüzhet **Kandemir** (Turquie), María Elena **Medina Mora** (Mexique), Alfredo **Pemjean** (Chili) et **Zheng Jiwang** (Chine).

**Conseil de coordination du Programme commun et coparrainé  
des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome  
de l'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

Le Conseil a élu les quatre États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000 : **Finlande, Grèce, Mexique** et **Sénégal**.

Le Conseil a décidé que :

a) La **Belgique**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacée par le **Luxembourg** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2000;

b) L'**Allemagne**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacée par la **France** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2001;

c) L'**Espagne**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacée par les **États-Unis d'Amérique** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2001;

d) La **Suisse**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacée par la **Suède** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2000;

e) Le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, dont la participation au Conseil prenait fin le 31 décembre 1999, serait remplacé par l'**Italie** pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2000.

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000.

**Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies  
pour les réfugiés**

Le Conseil a élu le **Mozambique** conformément à la résolution 53/121 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1998.

**Présentations de candidatures**

**Comité du programme et de la coordination**

Le Conseil a présenté la candidature des 20 États Membres ci-après, en vue de leur élection par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2000 : **Allemagne, Argentine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Cuba, Gabon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Mauritanie, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Ukraine et Zimbabwe.**

**Nominations**

**Conseil d'administration de l'Institut international de recherche  
et de formation pour la promotion de la femme**

Le Conseil a nommé les trois membres ci-après au Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juillet 1999 : Ana Maria **Braga da Cruz** (Portugal), Hanan **El-Malki** (République arabe syrienne) et Jane Nambakire **Mulemwa** (Ouganda).

**1999/211**

**Dispositions en vue de l'organisation des travaux de la session de fond  
du Conseil économique et social en 1999**

À sa 5e séance plénière, le 25 mars 1999, le Conseil économique et social a décidé que :

- a) Le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil en 1999 se tiendrait du lundi 5 juillet au mercredi 7 juillet 1999;
- b) La cérémonie de célébration du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>4</sup> se tiendrait à la première heure, le matin du jeudi 8 juillet;
- c) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendrait du jeudi matin 8 juillet (après la cérémonie de célébration du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant) jusqu'au mardi 13 juillet à 13 heures;
- d) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendrait du mardi après-midi 13 juillet jusqu'au jeudi 15 juillet;
- e) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendrait du jeudi 16 juillet jusqu'au mardi 20 juillet;
- f) Le débat général se tiendrait du mercredi 21 juillet jusqu'au mercredi 28 juillet;
- g) Le vendredi 30 juillet serait consacré à l'adoption des propositions et à la conclusion des travaux de la session.

---

<sup>4</sup> Assemblée générale, résolution 44/25 du 20 novembre 1989, annexe.

**1999/212****Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : rapports au Conseil économique et social sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation**

À sa 5e séance plénière, le 25 mars 1999, le Conseil économique et social, rappelant sa décision 1981/185 du 23 juillet 1981 concernant la présentation au Conseil, tous les quatre ans, à partir de 1984, d'un rapport intitulé «Examen et analyse de la réforme agraire et du développement rural», prenant note de la décision figurant à l'alinéa f) du paragraphe 60 du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation<sup>5</sup> et prenant également note des recommandations figurant aux paragraphes 51 et 52 du rapport de la vingt-neuvième session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>6</sup> :

- a) A décidé de ne plus examiner tous les quatre ans un rapport sur la suite donnée aux décisions de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural;
- b) A invité le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à transmettre au Conseil, tous les quatre ans, à compter de 1999, un rapport établi par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, mettant l'accent sur ses liens avec le suivi coordonné intégré des grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet assuré par le système des Nations Unies.

**1999/213****Réunion supplémentaire de la Commission de la condition de la femme**

À sa 5e séance plénière, le 25 mars 1999, le Conseil économique et social a décidé que la Commission de la condition de la femme reprendrait, pour un jour, exceptionnellement, sa quarante-troisième session, sous réserve qu'elle dispose des services nécessaires, afin de terminer ses travaux.

**1999/214****Programme de travail du débat de la session de fond de 1999 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires**

À sa 9e séance plénière, le 7 mai 1999, le Conseil économique et social a décidé que le programme de travail du débat de sa session de fond de 1999 consacré aux affaires humanitaires serait le suivant :

<sup>5</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996, première partie* (Rome, 1997), appendice.

<sup>6</sup> Rome, 1997 (C 97/REP).

### **Mardi 13 juillet**

*Séance de l'après-midi*

Dialogue informel avec des chefs de secrétariat du Comité permanent interorganisations sur le thème du débat «La coopération internationale et la coordination des mesures à prendre dans les situations d'urgence humanitaire, en particulier lors de la transition des activités de secours aux activités de relèvement, de reconstruction et de développement»

### **Mercredi 14 juillet**

*Séance du matin*

Table ronde avec des coordonnateurs résidents ou des coordonnateurs pour les affaires humanitaires sur les catastrophes naturelles, y compris les ouragans Mitch et Georges

Table ronde avec des coordonnateurs résidents ou des coordonnateurs pour les affaires humanitaires sur les situations d'urgence complexes

*Séance de l'après-midi*

Discussion générale sur le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, y compris sur la mise en application et le suivi de la conclusion concertée 1998/1 du Conseil, et sur le thème du débat

### **Jeudi 15 juillet**

*Séance du matin*

Poursuite et conclusion de la discussion générale

*Séance de l'après-midi*

Adoption des conclusions concertées et, au besoin, des résolutions et décisions voulues

## **1999/215**

### **Demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales**

À sa 9<sup>e</sup> séance plénière, le 7 mai 1999, le Conseil économique et social a décidé :

a) D'accorder le statut consultatif aux organisations non gouvernementales ci-après :

#### *Statut consultatif général*

Association de la Russie pour les Nations Unies  
International Association of Peace Foundations

#### *Statut consultatif spécial*

Action Health Incorporated  
Afghan Development Association  
All India Women's Education Fund Association  
Amicale marocaine des handicapés

Asian Centre for Organization Research and Development  
Asian Women's Conference Network  
Associacao Nacional das Empresarias  
Association for the Protection of the Environment  
Association of United Families International  
Association pour le développement harmonieux de la mère et de l'enfant du Cameroun  
Bangladesh Nari Progati Sangha  
Bunyard Literacy Community Council  
Centro de Estudios Sobre la Juventud  
Civic Education Project  
Comité des États-Unis pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme  
Comité international des femmes africaines pour le développement  
Comité international de secours  
Commission nationale des femmes travailleuses de Guinée/Confédération nationale des travailleuses de Guinée  
Community Social Welfare Foundation  
Confédération générale italienne du travail  
Conseil national des femmes métisses  
Consell nacional de dones de Catalunya (Conseil national des femmes de Catalogne)  
Croissant-Rouge algérien  
David M. Kennedy Center for International Studies  
Fédération des associations des handicapés-moteur  
Fédération des femmes et de la planification familiale  
Fédération générale des femmes iraqiennes  
Federation of Muslim Women's Associations in Nigeria  
General Federation of Jordanian Women  
Globe international  
Globe Japon  
Globetree  
Groupement d'appui aux initiatives économiques des femmes  
Indian Association of Parliamentarians on Population and Development  
Indian Muslim Federation (UK)  
Initiatives: Women in Development  
Institut Thakur Hari Prasad de recherche théorique et pratique pour la réadaptation des handicapés mentaux  
International Family Therapy Association  
International Jurists Organization-Asia  
Juridical Commission for Auto-Development of First Andean Peoples  
Karnataka Manava Vikas Sangha  
Korean Institute for Women and Politics  
Life Education Center  
Mbutu Agriculture Society  
National Alliance of Women's Organizations  
National Council of Women of the United States, Inc.  
National Union of Ghana Students  
National Women's Political Caucus  
Network Women in Development Europe  
Nigerian Centre for Research and Documentation  
Nigerian Environmental Society  
Northern Ireland Women's European Platform

Norwegian Federation of Organizations of Disabled People  
Pacific Rim Institute for Development and Education  
Pan Pacific and South East Asia Women's Association of Thailand  
People's Forum 2001, Japan  
Programme de coordination pour la santé intégrée  
Religious Consultation on Population, Reproductive Health and Ethics  
Research, Action and Information Network for the Bodily Integrity of Women  
Salubrité, propreté, hygiène et techniques d'assainissement  
Samuhik Abhiyan  
Service and Research Foundation of Asia on Family and Culture  
Shimin Gaikou Centre  
Société roumaine indépendante pour les droits de l'homme  
Society for the Protection of Unborn Children  
S.O.S. Femmes en détresse  
South Asia Human Rights Documentation Centre  
Stree Mukti Sanghatana  
Struggle for Change  
Sudan National Committee on Harmful Traditional Practices  
Union des femmes de Russie  
Union interafricaine des droits de l'homme  
Union nationale des femmes marocaines  
Widows and Orphans Welfare Society of Kenya  
Women Justice Programme  
Women's Action Group  
Women's Commissions Research and Education Fund  
Women's Coordinating Committee for Gulf and Arabian Peninsula  
Women's Sports Foundation  
Worldwide Organization for Women

*Liste*

ALAF-Association latino-américaine des chemins de fer  
Rural Institute of Medical Sciences  
The Park Ridge Center

b) De reclasser les deux organisations suivantes (statut consultatif spécial) au statut consultatif général :

Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale)  
Union mondiale des aveugles

**1999/216****Demandes d'admission reçues d'organisations de populations autochtones non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social touchant la participation aux travaux d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones**

À sa 9<sup>e</sup> séance plénière, le 7 mai 1999, le Conseil économique et social a décidé d'approuver la participation aux travaux d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme dont la création avait été autorisée par la résolution 1995/32, en date du 25 juillet 1995, du Conseil des deux organisations de populations autochtones ci-après :

International Indigenous Working Group Human Rights and Justice  
Inter-Peoples Exchange, Inc.

**1999/217****Approbation d'une demande d'admission comme membre à part entière du Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses**

À sa 7<sup>e</sup> séance, le 6 mai 1999, le Conseil économique et social, ayant pris acte de la note du Secrétaire général sur la question de l'admission de nouveaux membres au Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses<sup>7</sup>, a entériné la décision prise par le Secrétaire général d'approuver la demande d'admission de la République tchèque comme membre à part entière du Comité.

---

<sup>7</sup> E/1995/5.